



Document de séance

B80175/2017

24.10.2017

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

déposée conformément à l'article 133 du règlement

sur la crise du beurre

Joëlle MÉLIN, Mylène TROSZCZYNSKI, Philippe LOISEAU

Proposition de résolution du Parlement européen sur la crise du beurre

Le Parlement européen,

- vu l'article 133 de son règlement,
 - A. considérant que la crise du beurre, conséquence de la crise laitière, impacte très gravement le monde agricole;
 - B. considérant que près de 30% des éleveurs laitiers ont disparu depuis 2012 sans que leur activité ne soit reprise;
 - C. considérant que la disparition des élevages familiaux produisant un lait d'exception entraîne la disparition de toute une chaîne d'excellence;
 - D. considérant que cette crise a de graves répercussions pour les artisans-commerçants et les industriels, dont les productions dépendent du cours du beurre;
 - E. considérant que le stock important de lait en poudre, outil de pilotage de la Commission européenne¹, rend impossible une remontée rapide des prix du lait;
 - F. considérant que les prix du lait en France dépendent d'une négociation annuelle entre producteurs et distributeurs, limitant les possibilités de revalorisation;
 - G. considérant que l'augmentation du prix du beurre est due notamment à de fortes demandes des États-Unis et de la Chine;
1. demande à la Commission européenne de se dessaisir de la gestion des stocks de lait;
 2. demande à la Commission européenne de rétablir les barrières douanières pour les produits laitiers afin de faire face à cette crise.

¹ : Règlement (UE) n ° 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant
PE598.511v01-00

organisation commune des marchés des produits agricoles et abrogeant les règlements (CEE) n ° 922/72, (CEE) n ° 234/79, (CE) n ° 1037/2001 et (CE) n ° 1234/2007 du Conseil